



Dijon, le 3 mai 2011

Section Académique de Dijon
Le Secrétariat académique

à Monsieur le Recteur de l'académie de Dijon

Objet : service et formation des stagiaires

2011-2012 sera la seconde année de mise en place de la réforme de la formation des maîtres. Nos collègues ont vécu une année difficile, leur formation a été négligée.

La section académique du SNES demande :

- Le rétablissement des emplois de stagiaire supprimés en 2010 ;
- une formation didactique et pédagogique renforcée s'effectuant sur le temps de service, délivrée par des formateurs et une entrée progressive dans le métier ;
- un allègement de service réel pour les stagiaires correspondant au tiers des maxima de service ;
- des conditions de titularisation transparentes, reposant sur des avis contradictoires ;
- une décharge pour le tuteur du stagiaire.

Il serait nécessaire aussi de modifier l'organisation et les formations de cette année : nous proposons que la formation soit mise en place dès la rentrée en réduisant le service des stagiaires de septembre aux vacances d'automne.

Les formations assurées cette année sont très critiquées par les stagiaires. Nous vous demandons de les écouter et de prendre en compte leurs remarques.

Par ailleurs, nous constatons que de nombreux supports sont prévus en service partagé sur 2 établissements voire sur collège et lycée (nous vous rappelons que les stagiaires ne doivent pas avoir de classes à examen) ; nous vous demandons de revoir ces supports et de n'affecter les stagiaires que dans un seul établissement, après avoir pris soin de vous assurer de la présence d'un tuteur (plusieurs établissements nous font part de la présence d'un support sans collègue volontaire pour être tuteur !).

Enfin, nous demandons que les affectations des stagiaires se fassent en groupe de travail paritaire.

Nous vous prions, Monsieur le Recteur, de croire en l'expression de notre indéfectible attachement au service public de l'Education Nationale.

Pour la section académique du SNES-FSU
Pascal Meunier